

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
FERT	Jocelyne	x		
COUZINET	Guillaume	x		
MARTINEZ	Éric		Excusé	
BONZOM	Laurent	x		
COUZINET	Claude		x	
ESTAQUE	Julien	x		
ISPA	Joëlle	x		
MEGRET	José	x		
MILHORAT	Delphine		Excusée	Procuration Julien Estaque

Délibérations

Adressage : chemin de Caoulet et autres

L'adressage suit son cours. La poste a fait parvenir le rapport méthodologique et les plans avec les noms des voies. Cela a permis de mettre en évidence des manques dans la liste des voies délibérée le 26 mars 2019. En effet le « chemin d'Audoubert à Caoulet » a été oublié lors de la transcription.

De plus la poste pour des raisons de facilité de numérotation souhaite ajouter une « petite impasse des Hauts de Péré ». Il nous est aussi demandé de dénommer le « chemin de Bardies », ce qui n'avait pas été fait car il n'y a pas d'habitation. Ça n'est donc pas nécessaire, mais ça ne nuit pas de donner un nom à la voie.

Madame le Maire propose au Conseil d'ajouter ces 3 voies au tableau de la délibération 2019-10.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de communes : assemblée délibérante

Les élections municipales de mars 2020 seront suivies de la constitution de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Le législateur a prévu de rendre possible le changement de constitution de l'assemblée délibérante dans les mois qui précèdent.

La répartition actuelle est dite de droit commun, avec 121 membres, chacune des 94 communes étant représentée par 1 personne et les plus grosses communes se répartissant les autres sièges. Compte tenu de l'évolution de la population, l'assemblée passe à 119 sièges.

Il est cependant possible de modifier la répartition, par un « accord local » en passant l'assemblée à 120 sièges, avec une répartition différente : les plus grosses communes perdant au bénéfice des moyennes. Pour que cet accord local soit possible, il faut que les 2/3 des communes délibèrent en sa faveur avant le 31/07/2019.

Ville	Population 2019	Répartition Droit commun	BASE Accord local	Simulation validée
Saint Girons	6353	17	13	13
Lorp Sentaraille	1455	4	2	2
Saint Lizier	1418	3	2	2
Montjoie	1082	2	2	2
La Bastide	958	2	1	2
Prat Bonrepaux	933	2	1	2
Moulis	763	2	1	2
Seix	706	1	1	2
Massat	665	1	1	2

Ste Croix Vol	631	1	1	2
Eycheil	555	1	1	2
Oust	540	1	1	2
Rimont	528	1	1	2
Ercé	527	1	1	2
Lescure	505	1	1	2
Castelnau	447	1	1	1
Soueix	422	1	1	1
Castillon	401	1...	1...	1...
TOTAL	29825	119	109	120

Madame le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil quant à cette modification de répartition. L'absence de délibération vaut accord pour la répartition de droit commun.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent pour un accord local.

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 2

Modification des Allocations Compensatrices

La CLECT s'est réunie le 4 juillet. La restitution de la compétence informatique au 1^{er} janvier 2019 va venir augmenter les allocations versées par la comcom. C'est la somme de 1010€, qui sera attribuée en plus à la commune. Cela représente essentiellement les cotisations à AGEDI.

Pour que ce versement soit possible, il convient de délibérer favorablement en sa faveur.

Mais une seconde CLECT aura lieu en septembre pour valider les modifications d'AC liées à la compétence scolaire et périscolaire.

La délibération devra être prise globalement en octobre.

Par ailleurs le FPIC (fond de péréquation des ressources inter communales) nous attribuera la somme de 3166€. (Contre 4675€ en 2018)

Arrêté de non divagation des ours

Différentes communes ont pris un arrêté d'interdiction de divagation des ours. Les maires souhaitent ainsi se protéger en cas de difficulté en rejetant la faute sur l'Etat, qui a introduit les ours.

Le sous-préfet a répondu au maire de Seix que cet arrêté était illégal et lui a demandé de le retirer.

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté de Seix et de la réponse du sous-préfet. Elle souhaite connaître la position du Conseil sur l'opportunité d'un tel arrêté.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident de ne pas prendre cet arrêté.

Mise à disposition du public d'un point informatique

Le nouveau recensement de la population est prévu en janvier et février 2020.

Madame le Maire a prévu d'être coordonnateur du recensement et de nommer Yvette Laffont agent recenseur, c'est-à-dire de reproduire l'organisation mise en place en 2015. A noter que ce sont les adresses de l'adressage qui seront utilisées.

Et comme en 2015, il sera possible de remplir les fiches directement sur internet avec un code d'accès spécifique délivré par l'agent recenseur. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition dans la mairie un poste informatique dédié aux habitants n'ayant pas internet. Pour ce faire, le poste informatique doit être reconditionné. Il faudra juste trouver un meuble, genre petit bureau.

Madame le Maire voudrait connaître l'avis des conseillers quant à l'organisation et la mise à disposition d'un ordinateur.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Sécurisation de la place du village

L'entreprise Mangin a réalisé un devis. Le projet reprend l'essentiel de ce qui avait été préconisé par le CAUE. Il s'agit de favoriser la sécurisation de la place, sans bloquer l'installation des chapiteaux pour la fête, ni l'accès pompiers et tout en développant une solution esthétique. L'investissement est de 5795€.

Pour mémoire, la somme de 5878€ attribuée en 2015 sur des amendes de police est toujours en réserve.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Travaux de la salle des fêtes

Les travaux de la salle sont en cours. Le plafond a été baissé de 35 cm pour mettre une isolation performante. Puis les murs seront repeints. Les luminaires seront également remplacés par des LED.

DETR voirie, calendrier des travaux

La DETR a été obtenue pour les travaux de Bouch et de Caoulet.

L'entreprise Sentenac interviendra en août et Malet en septembre.

Le fossé de Caville a été réalisé début juillet par la communauté de communes.

Le point à temps sera également effectué par la communauté de communes, en septembre ou octobre.

Murets de Crabé

Un dossier de demande de subvention à la région et au département a été déposé.

L'association Montagne et Patrimoine devrait participer à hauteur de 500€.

Les travaux sont toujours envisagés pour la dernière semaine d'octobre. Pour mémoire, ce sera un « chantier école ». Il faudrait d'ores et déjà voir qui est intéressé pour y participer.

Participants : José Mégret, Eric Begouen, Roland Aussal.

Voir pour refaire le jour de la nuit ?

Site classé

Une stagiaire réalise en ce moment des fiches sur chacun des arbres remarquables.

Ce travail sera suivi d'une communication sur les réalisations autour du site classé à la demande de la DREAL :

- Réunion préparatoire le 15 septembre à 10h
- Réunion publique le 13 novembre à 14h30

Site informatique :

Des modifications ont été apportées au site de la commune.

Photos, couleurs du fond...

Un système d'alerte peut être mis en place. Il s'agit d'envoyer des SMS ou des mails aux personnes qui le souhaitent lorsqu'il y a une information nouvelle sur le site, sur un ou des thèmes qu'ils ont choisis.

Pour tester ce système il faudrait que des personnes s'inscrivent...

Théâtrales en Couserans

Samedi 28 septembre à 18h : Péronnille, la chevalière en quête d'amour. L'association ayant peu de moyens, la location de la salle a été négociée contre 10 entrées gratuites pour le Conseil municipal.

Calendrier

Repas des voisins le 31 août 2019. Prévoir de distribuer des flyers.

Recensement du 16 janvier au 25 février 2020